

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 12 octobre 2017**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre : Abstentions :
955	32	14	0	11	Pour :	14 + 2 pouvoirs
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Christèle CASTELEIN (pouvoir de Mme LARSONNEUR-MOREL), M. Pierre de CASTELLANE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG (pouvoir de Mme BOURY)

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTE (CCI Ouest-Normandie), M. Philippe LAURENT (Ch de métiers et de l'artisanat)

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, M. Jacques COQUELIN, M. Gabriel DAUBE, M. Antoine DELAUNAY, M. Sébastien FAGNEN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

MM. Pascal FERREY, Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture), M. Daniel DUFEU et Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

Contrats groupe d'assurance statutaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport et les éléments d'information fournis,

Vu les contrats d'assurance pour les agents titulaires et non titulaires à échéance au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n° 946 du 14 février 2017 du Comité du SMEL autorisant le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG 50) à mettre en oeuvre les procédures de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement du marché, sans obligation pour le SMEL d'adhérer au contrat si les conditions ne convenaient pas,

Vu les propositions du Centre de gestion de souscrire à deux contrats d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama, par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye, à effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans ;

Type de contrat	Niveau de garanties	Taux de cotisation
Contrat des agents affiliés à la CNRACL	Décès, accident de travail/maladie professionnelle, longue maladie, maternité/paternité/adoption, maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt avec annulation de franchise pour les arrêts supérieurs à 60 jours.	6,08 %
Contrat des agents affiliés à l'IRCANTEC	Accidents de travail/maladie professionnelle – sans franchise, congés de grave maladie – sans franchise, maternité/paternité/adoption, maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt	1,12 %

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président :

- à adhérer aux contrats groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents fonctionnaires ou non titulaires, souscrits par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche,

- à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.



Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET